

A Malmédy, quelqu'un qui se croit ensorcelé expose ordinairement son cas en disant : *dji so émacralé*, ou *épouptiki*, ou *édjoupstine*. Ce dernier mot vient de *djoupseue* « égyptienne, bohémienne », par une dérivation facile à comprendre. Le terme *épouptiki* se dit aussi *épouptouki* (1).

Le sortilège le plus terrible est évidemment celui qui cause la maladie. Mais c'est surtout lorsque le malade est dit « renoncé du médecin » lorsqu'il « languit », qu'on accuse les sorcières, particulièrement dans le cas de maladies consomptives et de maladies de poitrine. Alors on dit que le malade « est tenu », qu'il est tenu d'une mauvaise gens : *il est l'noû d'ine mâle djins*.

Les sortilèges n'ont pas toujours pour effet des phénomènes pathologiques : empoisonnements réels ou supposés, maladies, épidémies, épizooties, phénomènes durables et qui sont ordinairement de nature à s'aggraver avec le temps. On attribue encore aux sorcières des accidents d'ordre plutôt psychologique, essentiellement temporaires, et qui cessent brusquement comme ils ont commencé. Par exemple les mirages visuels ou auditifs, les hantises, les obsessions, les pertes de mémoire, les hallucinations hypnagogiques, les actes de folie passagère, les menus accidents dus au défaut d'attention, les oublis singuliers causés par l'absence momentanée de mémoire, bref tous les accidents dus à quelque aberration, défaut, incapacité ou faiblesse psychologique accidentels. En pareils cas, le sujet dit : *on m'a djowé on tour*, *on m'a djowé 'ne magiye* : « un tour » et « une magie » sont des expressions synonymes, le mot « jouer » renforçant l'idée d'invention, de combinaison.

En cas de faits répétés, qu'il s'agisse de maladies ou d'accidents même très bénins, on dira de préférence : *dji sos ou nos éstans ségni*, *nos éstans ségni d'ine mâle djins* « nous sommes signés d'une mauvaise personne », formule qui montre la croyance aux gestes maléficients.

De même à Jodoigne, pour dire qu'on est ensorcelé, on emploie le plus souvent cette formule : *dje sos touché*, *on m'a touché d'one mauèche main* « je suis touché, on m'a touché d'une mauvaise main », ce qui porte à croire que le sortilège par attouchement est le plus

(1) GRANGAGNAGE. *Dictionn. étymol. de la langue wallonne*, donne, pour Malmédy, *poutlouke* « mauvais regard, mauvais œil » ; *époutlouki* « ensorceler, porter guignon » ; *dupoutlouki* « tirer du guignon ». Ces mots sont, du moins, actuellement, inconnus dans la Wallonie prussienne. On n'a pu m'affirmer qu'ils ont pu exister. Peut-être sont-ils affiliés à *épouptiki* ou *épouptouki*. Il conviendrait peut-être de rapprocher cette dernière forme de *poulpiquet*, nom donné à un lutin en Bretagne. Peut-être faut-il songer par ailleurs au liég. *pouteûr* « air méphitique ».

commun, le plus redouté, celui du moins auquel on croit le plus généralement.

...

La puissance illimitée des sorcières se manifeste d'une infinité de manières. On leur attribue tous les désagréments et tous les malheurs qui peuvent atteindre l'homme dans sa personne, dans sa famille, dans ses intérêts les plus divers, ceux qui l'atteignent dans la santé ou la productivité des animaux domestiques et la fertilité des champs. Lorsque la cause ou la forme des phénomènes paraît mystérieuse, il n'est pas nécessaire qu'une coïncidence donne du jeu à la crédulité.

Ainsi, c'est à cause d'une sorcière, le plus souvent, que la vache devient stérile, que ses mammelles tarissent, que son lait tourne ; que le porc devient ladre, et le chien enragé ; que le champ se remplit de chardons, qu'il a des plaques stériles ; que tel arbre ne porte point. Si la ferme est subitement atteinte par une immigration de rats, si le grenier est infesté de *viémon* (vermine du grain) ; si la charrette, embourbée, résiste aux efforts des chevaux, soyez certain que cela est dû à un maléfice.

C'est à cause de la mauvaise influence d'un premier client, que la marchande a fait une piètre recette ; à cause d'un sortilège que le fermier, en revenant de la foire, s'est égaré dans la campagne ; à cause d'un mauvais esprit que la ménagère renverse coup sur coup plusieurs objets ; à cause d'un « mauvais tour » que tout à l'heure vous avez cherché partout la clé que vous veniez de mettre en poche.

Si la femme a une fausse couche, si le dernier-né « ne profite pas », si un enfant dépérit, si plusieurs habitants de la maison meurent coup sur coup, atteints d'un mal mystérieux, la première idée qui viendra à l'esprit de gens crédules, c'est que les malheurs sont dus à un maléfice dont il faut en toute hâte enrayer les effets, soit par une contre-magie, soit par une action directe sur l'auteur de ces maux.

...

Le maléfice s'exerce de différentes façons. Quand la sorcière est en votre présence, elle peut vous atteindre en vous fascinant, en vous touchant, en vous lançant des souhaits de malheur soit explicitement, soit sous des formules ironiques, soit par des paroles aimables couvrant des sous-entendus insoupçonnables. Parfois, elle s'introduit chez vous sous la forme d'un animal : crapaud, chat, pie,

corbeau, etc. Elle peut encore vous atteindre en déléguant son pouvoir à un objet qu'elle dépose ou envoie chez vous à votre insu. Quand elle est loin, elle peut encore vous maléficer en opérant magiquement sur un objet qui vous a appartenu, que vous lui avez donné ou qu'elle vous a dérobé. Enfin, elle peut agir par divers procédés de possession physique effective.

Dans certains cas, plus mystérieux encore et inexplicables, le récit que fait le paysan démontre chez lui la croyance plus ou moins vague, à l'action à distance due à la seule volonté de l'opérateur, sans aucun intermédiaire inerte ou vivant. Une paysanne de Hermée nous disait un jour :

*Mi pauve meye di here totis qu'ine macrale n'aveût nin mésâhe d'esse tot près d' vos, et qu'ile n'aveût nin mésâhe d'acu ne saqué d'a vosse, ou qui c's âgîhe ine saqué d'a sinne.*

*Ile vis polece émacraler vin qu'avou l'idêye dêt je. Mins c'esteût sûr on fél émacralêdje savez, cila, pas qu'ille esteût l'noce d'ovrer pas féert, paret, adon : c'est ûhêy à comprinde.*

*Eco bin, éton, qui n's éstans a c'te heûre tant a dire quite di ces mâlêz djins la !*

L'homme, et surtout la femme du peuple connaît et pratique, plus souvent qu'on ne le pense, des moyens plus ou moins magiques en vue de contrarier ou d'annihiler l'action de la sorcière. Les uns sont des procédés secrets qu'on emploie sans que la sorcière les devine ; les autres sont des procédés indiscrets, injurieux et même brutaux.

Nous allons passer en revue les différents moyens d'action des auteurs de maléfices, suivant l'idée que le peuple s'en fait. Nous signalerons au fur et à mesure les remèdes spéciaux suivant les cas, réservant la thérapeutique générale, qui fera l'objet d'un article à part.

## 2. — Possession physique.

La possession physique, volontaire ou passive, est commune, à des degrés divers, à tous les suppôts de Satan. Elle peut être permanente, habituelle ou accidentelle. Elle se complète toujours par

Ma pauvre mère disait toujours qu'une sorcière n'avait pas besoin d'être tout près de vous, et qu'elle n'avait pas besoin d'avoir une chose à vous, ou que vous ayiez une chose à elle.

Elle pouvait vous maléficer rien qu'avec l'idée de le faire. Mais c'était sûr un dangereux ensorcellement, celui-là, parce qu'elle était obligée de travailler plus fort, dans ce cas : c'est facile à comprendre.

Heureusement, n'est-ce pas, que nous sommes à présent pour ainsi dire quittes de ces males gens-là !

la possession morale consécutive, qui met l'âme, la volonté du sujet à la disposition du Malin, lequel en use pour des fins néfastes à l'humanité.

La possession a son état paroxystique dans le cas d'intériorisation physique permanente, autrement dit quand on a le diable au corps : c'est le cas où le démon manifeste le plus directement sa méchanceté, particulièrement à l'endroit de la religion et des prêtres.

Cette possession dans le sens absolu du mot se manifeste chez le sujet par un état d'exaltation, de frénésie caractéristiques, et par d'autres signes canoniquement définis, notamment la glossolalie. C'est le cas que l'Église catholique appelle essentiellement celui des « possédés ». Les physiologistes rationalistes l'assimilent à un état névropathique compliqué d'hyperesthésie sensorielle générale et d'automatisme.

L'Église se déclare seule compétente pour apprécier les cas, et seule capable de guérir les possédés : elle procède à l'exorcisme, suivant le rituel, dans le but de chasser le démon. Ainsi la religion entre directement en rapport avec notre sujet.

Dans l'état actuel du folklore, l'idée de la possession par intériorisation physique permanente se manifeste rarement chez le peuple, dont la langue en a cependant conservé le souvenir : *on diate ès cwérps*, c'est un individu très nerveux, très remuant, vif, emporté, vigoureux, passionné, d'une audace extrême<sup>(1)</sup> ; mais le Wallon prend surtout l'expression dans un sens badin, ce qui montre la décadence de la croyance. Nous n'avons jamais constaté celle-ci dans toute sa force chez des illettrés, sauf chez ceux qui ayant recouru ou vu recourir à l'exorcisme religieux, ont été convaincus par les paroles ou les actes des opérateurs.

...

Dans l'esprit du peuple, la **possession habituelle** atteint tous les sorciers et les sorcières. Il suffit à cet égard de se rappeler les cérémonies du sabbat, où chaque sorcier et sorcière est accompagné d'un démon de l'un ou l'autre sexe<sup>(2)</sup>. C'est le commerce des diables avec les mortels qui assure à ceux-ci leur puissance malfaisante.

La lascivité est une des caractéristiques et à la fois un des moyens maléfiques de la sorcière jeune, adulte et même vieille (*Wallonia*, VI, 76). D'une jeune fille au tempérament ardent, on dit qu'elle est amoureuse comme une sorcière : bien des jeunes paysans

(1) DEJARDIN, *Dictionn. des Spots*, 2<sup>e</sup> éd. n° 787.

(2) Sur le Sabbat, voy. ci-dessus t. IX (1901), p. 162 à 177.

ont une défiance instinctive envers les personnes qui leur font ou semblent faire des avances. L'épouse qui perd successivement plusieurs maris est réputée les avoir épuisés : on dit qu'elle a le foie blanc, *li blanc foie*. Une femme suspecte dont le mari vient à mourir est accusée de l'avoir *dimidié* (*miode* = moule). Ces sorcières sont, dit-on, capables de donner *li blanc foie* aux femmes, et de *d'indier* les hommes. La femme de tempérament ardent est sorcière ou frappée d'un maléfice. D'un homme qui semble s'étioler, on croit qu'il se *dimidié*. Si, à certains signes conjugaux, l'homme suppose que sa femme est sorcière, il doit la délaisser et se faire exorciser car on dit, notamment au pays de Charleroi, que, dans tous les cas, l'époux d'une sorcière doit tôt ou tard mourir d'une maladie de langueur<sup>(1)</sup>.

En dehors du mariage, celui ou celle qui, consciente ou non du caractère de son complice, se livre au diable ou à un de ses suppôts, devient soi-même sorcier ou sorcière. A cette prise de possession physique succède fatalement une sujétion morale absolue à la volonté du Démon. C'est un des procédés de recrutement des sorciers et sorcières (*Wallonia*, VI, 115).

...

La **possession accidentelle** produit le cauchemar.

Le cauchemar s'appelle partout *marke*, mot féminin, et son nom, parfois modifié dans la forme se trouve souvent accompagné d'un autre mot : *tchôte marke*, *tchök marke*, *tchök moide*<sup>(2)</sup>. Le mot *marke* est en réalité le nom donné de la sorcière ou du sorcier qui cause le cauchemar. Celui qui a été atteint du cauchemar, dit qu'il a été *cogni* « cogné » par la *marke* (Liège) *tch'hé* « choqué, poussé » (Charleroi) *kötté*, même signification (Tournaisis). Un proverbe liégeois cité dans le *Dictionnaire des Spots* de DEJARDIN, 2<sup>e</sup> éd. n° 280, et qui s'applique aussi à la *marke*, montre nettement que la superstition qui nous occupe est une des formes de la croyance aux incubes et aux succubes. Le Wallon croit que *li marke* est tour à tour l'un et l'autre, suivant l'occasion.

On dit parfois que l'être qui produit le cauchemar a la forme d'une bête, par exemple celle d'un chat; mais cet être n'en a que l'apparence, c'est bien un être humain, puisqu'il a les genoux et les coudes au rebours d'un animal<sup>(3)</sup>.

(1) Jules LEMOINE, *la Sorcellerie dans l'Entre Sambre-et-Meuse*, Charleroi, 1891. Page 6.

(2) *Tchôte* « chaude »; *tchök* « pousse »; *moide* « mort ».

(3) Il partage cette caractéristique avec le garou, qui physiquement, est un homme qui fait la bête : cf. *Wallonia*, t. IX (1901) p. 52, sixième alinéa.

Le caractère oppressif du cauchemar est généralement bien connu du peuple. Voici deux descriptions de ce mal, telles qu'on les a notées assez récemment :

Une femme d'Oupéye racontait à Joseph M..., de Vottem, que pendant longtemps elle fut attaquée de la *marke*. Au milieu de la nuit, elle sentait tout-à-coup la *marke* monter lentement à quatre pattes le long de ses jambes; elle la sentait venir sur sa poitrine où elle s'accroupissait, lui causant des douleurs atroces pendant le demi-sommeil où elle se sentait plongée alors, immobilisée et terrifiée. Un jour on lui dit, quand elle sentait encore la *marke* venir, de faire son possible pour croiser les pieds. Elle essaya sans y parvenir. Enfin un jour, après des efforts surhumains, elle put soulever la jambe droite et placer les deux pieds l'un sur l'autre. Elle s'éveilla aussitôt, souleva les couvertures : la sorcière avait disparu. Depuis lors, son sommeil ne fut plus troublé.

*Li marke*, dit un vieillard de Liège qui autrefois en était souvent tourmenté, c'est une *macrate* qui, la nuit, se transporte dans votre chambre, saute sur votre poitrine, la presse fortement, vous empêche de respirer et de remuer; vous essayez vainement de la repousser, de faire un mouvement, vous respirez « tant que vous pouvez » (tant qu'il est possible), il vous semble toujours que vous allez pouvoir faire le geste qu'il faut, et vous multipliez pour y parvenir, des efforts inutiles. Enfin, tout d'un coup, vous sentez quelque chose qui s'en va, vous êtes délivré, vous vous éveillez et c'est tout. Mais le matin, « vous sentez vos os » ! (vous êtes courbaturé par la fatigue).

Ces descriptions du tourment ressenti par le maléficié sont incomplètes, on comprend pourquoi. Le caractère hypnagogique du cauchemar se développe du reste de plus en plus dans l'esprit du peuple au détriment de son caractère érotique. Il faut pénétrer profondément dans les consciences pour connaître ce qu'on peut appeler la vérité folklorique.

Le cauchemar, suivant la tradition, peut se décrire comme suit :

L'être mystérieux est invisible. Il vient la nuit, parfois on l'entend monter sur le lit, le dormeur le sent qui s'étend sur son corps, et, souvent, sous cette sensation, le patient se retourne pour se coucher sur le ventre, sans pour cela échapper à l'action finale. A son arrivée, on entend une sorte de sifflement sourd et prolongé : *li marke hoûle come on nityâ d'wassés*<sup>(1)</sup>. On ressent une impression d'anxiété et d'impuissance à réagir. *Li marke* accable le dormeur sous une pression irrésistible qui paralyse tout le corps. Une sorte d'érotisme général se produit, puis une détente aux dépens de la substance. Le malade est alors délivré, et parfois il entend *li marke* descendre du lit comme il l'a entendue y monter.

Le cauchemar, atteint aussi les animaux, et particulièrement les chevaux que *li marke* enfourche, sur lesquels elle pèse de tout

(1) « La *marke* bourdonne comme un essaim de guêpes ».

son poids, et qu'on trouve le lendemain couverts de sueur et les crins emmêlés. Pour sauvegarder les bestiaux de cette oppression, les fermiers ont plusieurs moyens : ils fixent une image triangulaire de St-Cornelis à une solive de l'étable<sup>(1)</sup>; ils croisent deux briques neuves et les suspendent à la solive, au-dessus de la tête de l'animal<sup>(2)</sup>, ou un *aidan* de St-Lambert, sorte de monnaie, placée la croix en bas<sup>(3)</sup>, ou d'autres amulettes<sup>(4)</sup>; on suspend tête en bas les colliers des chevaux<sup>(5)</sup>. On a soin, au reste, de ne pas peigner le jour même la crinière ensorcelée du cheval qui a eu le cauchemar, car l'animal en mourrait<sup>(6)</sup>.

Les malheureux qu'une sorcière a impunément torturés reçoivent sa visite avec une fréquence redoutable. Aussi cherchent-ils par divers moyens à l'écartier du logis, à empêcher son retour.

Les préservatifs les plus usités sont naturellement les objets religieux, les talismans et les amulettes. A Nivelles, on dit que pour écartier le cauchemar, il faut cueillir à minuit, dans le bois, une branche de bruyère rose en fleurs qu'on placera sous le traversin de son lit<sup>(7)</sup>. Une chandelle qu'on garde allumée dans la chambre écarte les sorcières, suivant la croyance encore en vogue en Hesbaye<sup>(8)</sup>. Un autre moyen bien sûr c'est d'invoquer Saint Jean-Baptiste, Saint Gilles de Tongres, ou *Saint Djites l'évoaré* dont l'oratoire est près de Liège.

Quand vous entrez au lit, faites quelque chose d'inaccoutumé, qui interloque la sorcière, et elle ne viendra pas : Entrez le derrière en avant, dit-on à Rocour, mettez vos bas en croix sur le carreau, dit-on à Herstal. Montrez que vous pensez à elle en vue de l'écartier : faites un nœud dans le pan de votre chemise, dit-on dans l'Entre-Sambre-et-Meuse<sup>(9)</sup>. Presque partout, on conseille de placer ses sabots au pied du lit, les pointes en avant<sup>(10)</sup>, ou mieux encore de les mettre *ponte et make* « tête-bêche »<sup>(11)</sup>. On explique que pour

(1) LEMOINE, *ouv. cité*, p. 17.

(2-3) HOCK, *Croy. et rem.*, p. 285 et 286.

(4) La dent de terre, la pierre trouée, etc. Voy. ci-dessus t. XIII (1905) p. 49.

(5) Ferrières, communication de M. Jules LEROY.

(6) Bas-Condroz, communic. de M. Fr. J. RENKIN.

(7) Communic. de M. Georges WILLAME.

(8) Une chandelle allumée ainsi sacrifiée, c'était un luxe que tout le monde ne pouvait se payer : le sacrifice dénotait une intention robuste, déjà propre à écartier la sorcière. — sans compter que la lumière éloigne les esprits.

(9) Louis LOISEAU, dans *Wallonia*, t. I (1893) p. 106.

(10) Nivelles : M. Georges WILLAME. Jodoigne : M. Edmond ETIENNE. Stavelot : M. Louis DETRIXHE. Etc.

(11) Ferrières : M. Jules LEROY. Entre-Sambre-et-Meuse : M. Jules LEMOINE. Hesbaye : recueilli personnellement.

« avoir droit » sur vous, la sorcière, avant de gravir l'antibois, doit entrer les pieds dans vos chaussures : placés pointes en avant, les sabots *pilèt le marche à-côté*, dit autrement ils la chassent à coups de pieds<sup>(1)</sup>; placés tête-bêche, pointe de-ci, pointe de-là, elle ne peut évidemment y entrer les pieds, et dans les deux cas vous êtes sauvé. Un débris de cette croyance se retrouve à Huy : si vous ne parvenez pas à vous endormir, déplacez vos chaussures.

La sorcière sera encore bien mieux attrapée si l'on agit comme le conseillait un vieillard de Polleur : Mettez, disait-il, sur une chaise près du lit une assiette pleine de pois. La sorcière touchera l'assiette, la renversera, et elle « devra » ramasser tous les pois un à un !<sup>(2)</sup>.

Il va sans dire que la prière est un moyen réputé pour éviter les mauvais rêves. Mais dans le cas qui nous occupe, il faut, avant d'aller se coucher, faire aux quatre coins du lit un signe de croix aux noms des saints Jean, Marc, Luc et Mathieu (Liège).

On dit à Godarville : Si vous prenez dans le lit la place d'une personne qui est tourmentée par le cauchemar, vous la délivrez de ce mal, mais vous en êtes affligé à votre tour<sup>(3)</sup>.

Les bonnes gens de Masy près Gembloux conseillaient de placer en guise de descente de lit une planche criblée de clous : la *marke* devant nécessairement y mettre le pied, s'y blessait et ne revenait plus<sup>(4)</sup>. Mais dans cet ordre d'idées le moyen le plus connu est de placer debout sur sa poitrine, pointe en l'air, un couteau bien affilé, et de l'y assujettir solidement : la sorcière viendra infailliblement s'y blesser<sup>(5)</sup>. Il est vrai que ce moyen a de nombreux détracteurs, qui prétendent avoir connu des sorcières assez adroites pour retourner le couteau et transpercer le cœur du dormeur<sup>(6)</sup>. A Heure-le-Romain, on dit qu'il faut disposer pointe en haut une simple épingle<sup>(7)</sup>.

Lorsque, malgré toutes les précautions, on se sent oppressé par *ti marke*, il faut tâcher de tourner la langue en croix avec les dents<sup>(8)</sup>, croiser les pieds<sup>(9)</sup>, tracer une croix avec le gros orteil

(1) Lincé : M. Henri SIMON.

(2) Communication de M. COLLIN.

(3) A. HAROU, le *Folklore de Godarville*, p. 42.

(4) Communication de M. A. MOURMEAUX.

(5) Hesbaye : GRENSON. Liège : HOCK, p. 48. Lincé : M. H. SIMON. Nivelles : M. G. Willame. Etc.

(6) HAROU, *Godarville*, p. 43.

(7) Recueilli personnellement.

(8) Oupeye : Jos. M....

(9) Ferrières : M. Jules LEROY.

droit (1) : la croix figurée de quelque manière chassera certainement l'esprit malin.

On conseille aussi de faire en sorte d'être encore éveillé jusqu'à ce que la sorcière vienne. Si l'on y parvient on lui crie alors d'un ton énergique : « Tu viendras demain matin boire le café avec moi, et tu apporteras ta tas-e ». Elle s'en va sans vous toucher, et elle doit revenir dans les conditions prescrites : ainsi elle sera connue de vous et par conséquent elle ne pourra plus vous tourmenter (2). Ailleurs, la formule change; on doit dire : « Je t'invite au premier café, tu viendras demain et tu mettras un bas noir et un bas blanc » (3). Un troisième témoin dit : Un habitant de chez nous qui était souvent *tehoki* invita une nuit la *macrate* au déjeuner; une vieille femme du village, réputée sorcière, vint en effet; on apprêta le feu : si le frère de la vieille n'était pas intervenu, on la brûlait vive (4). Ailleurs enfin, on dit qu'il suffit de crier à la sorcière : « Je sais qui vous êtes, je connais votre nom » : effrayée, elle s'enfuit (5).

On dit dans l'Entre-Sambre-et-Meuse : Celui qui est souvent atteint du cauchemar doit uriner dans une bouteille neuve, la boucher hermétiquement avec un bouchon neuf, et la suspendre dans la cheminée à l'aide d'une ficelle neuve. On ajoute parfois qu'il faut faire dire sur la bouteille d'urine les « mots qu'il faut » par un *grimancier*, un sorcier. L'auteur du maléfice, à partir de ce moment, ne peut plus uriner, il enfle, et doit venir, dans les vingt-quatre heures, demander que vous débouchiez la bouteille, en promettant de ne plus vous faire souffrir. On ajoute que si l'on perd la bouteille de vue, la sorcière viendra la déboucher, et que la magie se retournera contre l'opérateur (6).

Aux environs de Liège, on connaît un moyen beaucoup plus simple : il suffit de pratiquer une ouverture au mur de la chambre à coucher, dans l'intention que la sorcière s'en aille par là. Cette intention suffit : à sa première visite, la *marke* devra s'en aller par le trou, et elle ne reviendra plus.

On connaît dans tout le pays de Liège une sorte de jeu divinatoire qui se pratique souvent *at cise* « à la veillée ». On l'appelle à Ferrières *li djeu del marke à todjis'* « le jeu de la marke au logis. » L'un des joueurs ouvre *on ployant couité*, « un couteau pliant »; il plie un mouchoir en deux suivant la diagonale, et il place le couteau

(1) Ardennes, M. J. PIRSON. — (2) Milmort : Madame ANTOINE. — (3) Charleroi : M. Paul GÉRARDY. — (4) Ferrières : M. Julien TROMME. — (5) Polleur : M. Corneille COLLIN; Verviers : M. EVRART; Bords de l'Ourthe : M. E. LOUETTE; Andenne : M. JOS. CLÉMENT.

(6) Louis LOISEAU, dans *Wallonia*, I (1893) p. 107; Jules LEMOINE, *ouvr. cité*, p. 16.

au fond du pli. Il roule ensuite le triangle d'étoffe autour du couteau qui lui sert de base, passe le paquet autour de son corps de main en main, de manière à lui faire faire trois fois le tour. En même temps, il demande à ses camarades : *Wis' est l'marke à todjis'?* On répond : En telle maison. Alors l'opérateur ayant fini les trois tours, reprend le mouchoir par les deux cornes, le mouchoir se déroule vivement, actionné par le poids du couteau. Si le couteau ne tombe pas à la première fois, on reprend le jeu jusqu'à ce que cela arrive. On sait ainsi, dès que le couteau tombe, en quelle maison la *marke* est allée roder (1). Dans l'Entre-Sambre et-Meuse, on emploie le même procédé pour savoir si une sorcière est présente à la maison (2). A Milmort, le jeu sert à savoir qui est la *marke* qui tourmente l'opérateur : le nom qui fait tomber le couteau est celui de la sorcière cherchée (3). A Lincé, celui qui est obsédé par la *marke* fait tourner vivement un mouchoir trois fois autour de son corps en disant chaque fois : « Passe! » Par ce moyen, la sorcière est chassée de la maison où elle se trouve; il la chasse de même des deux autres maisons où elle arrive successivement, et elle ne peut entrer dans une quatrième. Le jeu s'appelle : *kitchessi l' marke* « chasser la sorcière » (4).

(A suivre.)

O. COLSON.

(1) Ferrières : M. Jules LEROY.

(2) Louis LOISEAU, dans *Wallonia*, I (1893) p. 106.

(3) Communication de M. Jean ROGER.

(4) Communication de M. SLUSE.





Dessin de George KOSTER.

## Jules Mandos

Cette figure qui s'efface est trop originale et — à plus d'un point de vue — trop sympathique, pour que nous la laissions disparaître complètement sans en fixer les traits caractéristiques, qui faisaient de MANDOS une des personnalités les plus curieuses et les plus populaires de Namur.

C'est plus qu'un homme, plus qu'un poète, plus qu'un philanthrope qui s'en va. C'est un type. Mieux : c'est toute une époque.

Dans le tumulte et l'agitation de modernisme qui est en train de transformer l'antique cité de Sambre-et-Meuse en une petite grande ville semblable aux autres, MANDOS avait conservé sans altération l'âme authentique des vieux Namurois d'autrefois, cette âme joviale, naïve et franche, narquoise un peu et mélancolique par intermittences.

Quasi octogénaire, il se plaisait à rappeler qu'il avait vu et vécu l'âge d'or de la littérature namuroise. Côte à côte avec WÉROTTE, COLSON, BOSRET, LAGRANGE, toute la glorieuse pléiade, il s'était attablé derrière les *possons de vie queûte*, il avait, en leur compagnie, chanté le *Hioup-hioup*, il avait rivalisé avec eux dans l'art subtil et raffiné des *Mintes*, et, suprême orgueil, il avait fondé Moncrabeau !

Moncrabeau ! Unique et fantasque Académie de menteurs, orchestre inouï, baroque et merveilleux de flûtes à l'oignon, travestissement grotesque de mandarins de Mi-carême, conception folle et admirable qui ne pouvait éclore que dans le cerveau de quelques poètes ivres de bière et de chansons, au pays natal de la *Couyonåde* !

Jules MANDOS en fut.

Un jour — un soir plutôt — qu'ils étaient tous réunis au « *Pouilleux* » pour quelque gargantuesque agape, BOSRET, le grand aveugle, entre en criant : Bousoir, les Molous !

*Dji ros apicâte one tote novète tchanson,  
Saquants coplets qu' d'jà fait por on mariatche...*



Communiqué par M. Alph. GODENNE.

La nouvelle chanson en question, ce n'était rien d'autre que le *Bia Bouquet*, devenu depuis lors le populaire hymne national namurois. Séance tenante, MANDOS le déchiffre, et, le premier, de sa belle voix sonore, fait retentir la salle des accents connus :

*C'est d'moin li djoû di m' mariatche...*

Cinquante ans plus tard — il y a deux ans de cela — alors que le Cercle suspendait un instant son labeur d'art et de philanthropie

pour mesurer le chemin parcouru et adresser l'hommage ému de ses regrets aux grands et chers aînés disparus, on vit du sein de la nombreuse assemblée se dresser un petit vieux encore guilleret, qui, entre deux tonnerres d'applaudissements, se mit à chevrotter de sa menue voix brisée par l'âge et l'émotion, le même air qu'il avait si vaillamment entonné pour la première fois, un soir, au « *Pouilleux* ».

Je ne sais pourquoi, à évoquer MANDOS, bourlonne continuellement à mes oreilles le nom du cordonnier poète Hans SACHS. C'est qu'à tout prendre, elles ne sont pas sans analogies ces deux figures de poètes populaires qui, l'un dans la légende, l'autre dans la vie, eurent des destinées pareilles.

Tout en maniant le fer à souder derrière son établi, MANDOS regardait s'agiter le menu peuple dont il était, et sans s'en douter lui-même, pour le simple et doux plaisir de chanter, traduisait en vers naïfs, alertes, verveux et bonhommes, toute la gamme — pas bien variée mais si riche pourtant ! — des sentiments frustes et profondément humains qui chantent au cœur des gagne-petit et des peinarde.

Sans doute, WÉROTTE est plus délicatement sentimental et plus émouvant aussi ; COLSON manie plus sûrement le trait gouailleur et caustique qui caractérise l'esprit du terroir ; d'autres surent davantage se soustraire à la tyrannique et insidieuse influence française... Sans doute, il n'en reste pas moins que MANDOS fut — parfois — un vrai poète et — plus souvent — un savoureux conteur, populaire toujours.

Et c'est si rare par le temps qui court, un artiste réellement populaire, enfant du peuple et amoureux du peuple, ne rougissant pas de le chanter dans sa propre langue !

On dit bien, il est vrai, que MANDOS commit parfois des vers... français. Mais que ne dit-on pas ! Le monde est plein de mauvaises langues.

Par exemple, on raconte que notre poète-ferblantier était un rat de théâtre d'une espèce très curieuse, non encore cataloguée je crois : il s'en prenait surtout aux programmes. Tout un grand coin de son « musée » était bourré de liasses multicolores, pieusement collectionnées au cours des trente ou quarante années de sa carrière de spectateur. Que de Carmens ! Que de Madame Angot ! Que de Faust, surtout !

Ce musée, c'est le plus beau de ses poèmes : celui qu'il n'a pas écrit, mais vécu. Au cours de ses voyages, de ses excursions, au hasard des amitiés trop souvent enclines à la mystification, il avait amassé, arrangé, édifié amoureusement, une manière de parodie du superbe musée archéologique de Namur.

Et le plus drôle, c'est qu'il le prenait au sérieux, son musée !

Les races privilégiées admises à l'honneur de le contempler avaient la joie vraiment exceptionnelle d'admirer le plus éblouissant, le plus « moterabeautien » des bries-à-bracs que de mémoire de fripier on ne vit oncques sur terre : fragments de poteries, statues sans bras ni tête, vieilles clefs rouillées, silex taillés, vieux papiers, vieux bouquins, vieilles defroques, images de sainteté, débris de toutes sortes, et tous plus authentiques, plus historiques, voire plus miraculeux les uns que les autres.

En somme, on a tort d'en rire. C'est la joie de toute une vie d'homme qui va se désagrèger, maintenant que le « conservateur » de ce capharnaüm a disparu.

Et quelque spéciale que soit cette mentalité, quelque naïvement ridicule qu'aient été ses manies, MANDOS restera pour nous — je veux dire pour les derniers fervents de la littérature wallonne — l'auteur de *Li pitite pourceuse di tacia*, de *Li dieuse au rilladje*, des *Ludeüs* et de cette délicieuse supplication sentimentale : *One pitite crêye à rosse finisse !* C'est à ce titre que nous le regrettons.

D'autres qui l'ont mieux connu conserveront fidèlement le souvenir d'un philanthrope discret et inlassable, d'un joyeux compagnon, d'un homme heureux — d'un sage.

Cela aussi est assez rare.

PIERRE WUILLE.

#### ART ANCIEN.

**Etudes sur l'art flamand. La Renaissance septentrionale et les premiers maîtres des Flandres**, par FIERENS-GEVAERT. Bruxelles, Van Oest, 1905, 1 vol. 4° avec pl. et illustrations dans le texte. Prix : 10 francs.

Il n'y a pas bien longtemps, l'histoire de la renaissance artistique en nos pays, s'ouvrait avec les frères Van Eyck, dans l'œuvre desquels, disait FROMENTIN, l'art avait atteint du premier coup à la perfection.

Mais la critique contemporaine, mieux informée, a prouvé que le Retable de l'Agneau mystique, loin de nous montrer la génération, en quelque sorte spontanée, d'un nouveau style, arrivé d'emblée à sa parfaite expression, phénomène inouï dans l'histoire de l'art, n'est que l'aboutissement magnifique d'une longue série d'efforts, tendant à l'expression de la vie. M. FIERENS-GEVAERT étudie l'œuvre de ces premiers maîtres flamands, ce mot de « flamand » étant pris dans le sens extensif qu'il présente depuis le temps où Bruges centralisa l'art des provinces wallonnes et thioises (flamandes) : aux xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles, il désigna la généralité des artistes

des Pays-Bas. Trois de ces artistes, parmi les plus grands, sont des maîtres wallons : Jean Pepin de Huy, Jean de Liège, Antré Beauneveu<sup>(1)</sup>.

Mais le beau livre de M. FIERENS-GEVAERT semble surtout écrit à la gloire des frères Van Eyck. La critique internationale s'est beaucoup occupée ces dernières années de nos grands artistes; de précieuses découvertes ont été faites; des hypothèses, les unes ingénieuses, les autres paradoxales, ont été défendues avec talent. Mais cette critique était éparse dans des articles de revues, il importait d'en vérifier et d'en coordonner les conclusions: c'est ce qu'a fait excellemment M. FIERENS-GEVAERT.

Abordant à nouveau le redoutable problème de l'Agneau mystique, après tant de solutions contradictoires proposées par des critiques également éminents, l'un attribuant avec certitude à Jean ce que l'autre donne avec non moins d'évidence à Hubert, l'auteur, après une analyse éloquente du chef-d'œuvre, arrive à cette conclusion: « *L'Agneau mystique*, les *Chevaliers*, les *Juges*, les *Ermîtes*, les *Pèlerins* sont de l'ainé sauf la plus grande partie du paysage; on peut accorder aussi à Hubert la conception des trois grandes figures de Dieu le Père, de saint Jean-Baptiste et de la Vierge, que Jean acheva. Tout le reste est l'œuvre du frère cadet: les *Anges chanteurs* et *musiciens*, *Adam* et *Eve*, les volets extérieurs. Enfin, le grand mérite du cadet consiste surtout dans l'unification du chef-d'œuvre. »

Est-ce la vraie solution de l'énigme? L'auteur lui-même n'ose trop y croire et « souhaite de nouvelles lumières sur un problème si passionnant ».

Il faut donc ardemment souhaiter voir aboutir les efforts tentés actuellement pour reconstituer à Gand l'œuvre dispersée des frères Van Eyck: peut-être alors la lumière se fera-t-elle entière.

**Roger de la Pasture. Son origine tournaisienne; son nom; sa nationalité**, par Adolphe HOCQUET, archiviste de Tournai. Tournai, H. et L. Casterman, 1905. 1 broch. in-8°.

Nul ne songerait plus, aujourd'hui, à enlever à Tournai, l'honneur d'avoir vu naître maître Roger. Mais M. Louis MAETERLINCK, conservateur du musée de Gand, fit récemment une trouvaille qu'il jugea fort précieuse: si Roger est né, accidentellement, peut-être, à Tournai, il ne faut pas en conclure qu'il est d'origine wallonne; il est bien probable que le père de l'artiste fut brabançon, n'étant autre que cet Henri van der Weyden, sculpteur, que VAN EVEN nous montre, dans un passage de son « *Louvain monumental* », travaillant en 1414, au palais du duc de Brabant, à Louvain. Roger aurait donc une ascendance brabançonne, c'est-à-dire flamande, et « de la Pasture » ne serait qu'une traduction française ou wallonne de son nom bien flamand de « van der Weyden »<sup>(2)</sup>.

(1) Je renvoie le lecteur à l'étude publiée par M. FIERENS-GEVAERT, dans *Wallonia* (xiii<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 6 et 7, pp. 177 à 187) sous le titre « Le rôle des maîtres wallons dans la première Renaissance des Valois ».

(2) *Bull. de la Soc. d'Histoire et d'Archéologie de Gand*, 10<sup>e</sup> année, 1902, n<sup>o</sup> 4, pp. 135-143.

On savait, depuis longtemps déjà, que le père de notre artiste portait le prénom d'Henri; la thèse de M. MAETERLINCK était donc ingénieuse et M. HOCQUET s'en émut fort, d'autant plus que M. MAETERLINCK avait cru pouvoir avancer qu'on ne trouvait pas mention d'un Henri de la Pasture dans les archives tournaisiennes. Or, voici que M. HOCQUET exhume de ces archives, un document dont l'authenticité n'est pas douteuse, fournissant la preuve de l'existence à Tournai, en 1407, donc sept ou neuf ans après la naissance de Roger, d'un « Henri de la Pasture ». Cet Henri est-il le père de Roger? M. HOCQUET n'a garde de l'affirmer, mais il suffit que la révélation de son existence ôte au sculpteur de Louvain toute chance sérieuse de voir ratifier la sentence d'attribution de paternité rendue par M. MAETERLINCK.

Dans la seconde partie de son étude M. HOCQUET établit, à nouveau, que le nom original de notre artiste fut « de la Pasture » et que « van der Weyden » n'en fut que la traduction flamande. Mais pourquoi « de la Pasture ». Ne semblerait-il pas plus rationnel, puisque tous les documents disent « de *le* Pasture », de respecter l'orthographe du temps, comme l'a fait jusqu'ici *Wallonia*?

Enfin, M. HOCQUET étudie la question de nationalité du maître. Pour lui, Tournai étant au début du xv<sup>e</sup> siècle, ville de France, Roger est un peintre français. M. HOCQUET invoque l'autorité de M. LAFENESTRE: qu'il me soit permis de lui rappeler ici, ce qu'écrivait tout récemment un critique français, non moins éminent, à la probité scientifique duquel on ne saurait rendre trop éclatant hommage. « Ce qui est important, ce n'est pas l'endroit précis d'origine, c'est le milieu dans lequel l'artiste est venu travailler, où il a achevé de se former, et qui a exercé l'influence prépondérante et décisive sur la genèse de son talent »<sup>(1)</sup>. De ce que Memling est sorti des environs de Mayence, faut-il l'enlever à l'école flamande et le donner à l'école allemande? Comment méconnaître que c'est à Bruxelles que Roger acheva de se former et éprouva l'ascendant d'une doctrine générale qui est devenue la caractéristique de l'école belge? Que fut Robert Campin, chez lequel Roger fit un apprentissage de quelques années, que connaît-on de ce maître? Rien. C'est peu de chose pour prétendre que c'est à lui que « Roger doit son goût si français pour la mise en scène familière ou pathétique ». Ne rayons donc pas le nom de « Roger de la Pasture » de l'histoire de la peinture belge et n'encourageons pas cette manie d'annexion qui sévit actuellement dans une partie de la critique française.

*Alb. Delstanche.*

## HISTOIRE

**Cercle hutois des Sciences et Beaux-Arts. — Annales**, t. XIV, 4<sup>e</sup> livraison. Huy, Mignolet, édit., 1905.

1. René DUBOIS, *L'instruction à Huy à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle* (p. 235

(1) COMTE P. DURRIEU. *La peinture à l'exposition des primitifs français*. Paris, 1904; pp. 11, 12 et passim.



à 247. — Les mêmes *Annales* ont publié précédemment, dans leur t. XIV, un mémoire de M. Mossoux sur l'enseignement à Huy penfant le XIX<sup>e</sup> siècle (voy. ci-dessus t. XII, 1904, p. 172). Un autre collaborateur de ce recueil, M. R. DUROS, nous présente aujourd'hui un aperçu très bien fait sur l'enseignement à Huy à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Il y a certes eu, depuis l'origine de la collégiale, des établissements d'instruction à Huy, mais la plus ancienne mention, après celle d'un écolâtre en 1192, se rencontre dans un acte de 1524 par lequel le Conseil alloue une gratification à un maître d'école. Enfin en 1598, sur les conseils des pères Jésuites, le Conseil prit des mesures pour développer l'enseignement dans leur ville. M. R. D. étudie l'organisation de l'école dominicale instituée à Huy à cette époque au moyen de documents très curieux et dont il tire des renseignements très intéressants : ce sont les ressources de l'école, les dépenses qu'elle occasionne, le programme des cours, la discipline intérieure, la disparition des écoles latines en 1607, la fondation du collège des Augustins en 1614, et enfin le premier compte de l'école créée en 1598.

2. J. FRÉSON, *Le mystère de la vie de Saint-Mengold* (p. 248 à 301). — C'est la traduction d'un mystère, œuvre de Gilles de Bocholtz, écolâtre de la cathédrale de Saint-Lambert, « un des meilleurs poètes du commencement du XVII<sup>e</sup> siècle », dont les poésies se trouvent dans un manuscrit conservé à la bibliothèque de l'Université de Liège.

3. H. HENQUINEZ, *Un poète belge de seize ans* (p. 302 à 312). — Article intéressant relatif au jeune Pierre GENS, mort en 1902 à Verviers, à l'âge de seize ans et demi, en laissant un volume de charmantes poésies : *Clartés d'âme*.

4. *Tableau des séances, Comptes-rendus sommaires des assemblées générales* (p. 313 à 318).

**Institut archéologique liégeois.** — BULLETIN. Tome XXXV, premier fascicule.

1. L. RENARD, *Rapport sur les travaux de l'Institut archéologique liégeois pendant l'année 1904* (p. I à XXVII).

2. Abbé J. PAQUAY, *Regesta de Renier, écolâtre de Tongres, vicaire général de Henri de Gueldre* (pages 1 à 74). — Les registres sont des recueils où sont groupés tous les actes diplomatiques relatifs à un même personnage. De tous les travaux d'érudition consacrés à l'histoire du moyen-âge, il en est peu qui soient à la fois aussi utiles et aussi ingrats : ils forment une source absolument sûre pour la biographie des hommes dont les actes sont ainsi catalogués, et pour l'étude de certaines institutions de ces époques reculées. Mais quand le personnage dont on veut réunir les actes a exercé longtemps des fonctions diverses, dans des endroits différents, il devient très difficile de dresser un catalogue complet des documents où il est intervenu. A tous les égards, Renier de Tongres était digne d'une étude de ce genre. C'est, en effet, un des personnages les plus marquants du diocèse au XIII<sup>e</sup> siècle. D'abord prêtre-proviseur de l'hôpital Saint-Jacques, à Tongres, il devint chanoine du chapitre de Notre-Dame de

cette ville et fut plus tard élu écolâtre de ce corps. En 1243, il devint conservateur des béguinages du Conceil de Tongres. Le cardinal-légat du pape lui confia, en 1253, la délicate mission de visiteur apostolique et administrateur du diocèse. Enfin l'évêque Henri de Gueldre le nomma, le 1<sup>er</sup> août 1296, visiteur diocésain des béguinages. L'auteur insiste en passant sur l'importance de cette lettre de nomination qui donne la preuve formelle que le pape Urbain IV fut bien réellement archidiaque à Liège et qui confirme l'origine liégeoise des béguinages<sup>(1)</sup>. Le registre de M. l'abbé Paquay, dressé avec beaucoup de méthode, est illustré de la reproduction du sceau de Renier, et suivi de la publication intégrale de quelques documents inédits.

3. D. BROUWERS, *Relations entre la Prusse et le pays de Liège au XVIII<sup>e</sup> siècle. Recrutement d'ouvriers armuriers et de soldats* (p. 75 à 116). — Comme aujourd'hui la patrie belge, la petite principauté liégeoise s'était, au XVIII<sup>e</sup> siècle, imposée à la considération de l'Europe non par la puissance politique mais par le rapide développement et l'expansion de son industrie. Ce sont des ouvriers liégeois qui initièrent les Suédois à l'industrie métallurgique, ce sont des fabricants de Verviers qui allèrent implanter ou perfectionner l'industrie drapière en Allemagne, en France, en Italie, en Bohême. L'intéressant travail de M. Brouwers vient à son heure rappeler l'origine liégeoise de la célèbre manufacture d'armes de Postdam. A ce propos, notre collaborateur étudie d'une façon plus générale les rapports entre la Prusse et la principauté de Liège au XVIII<sup>e</sup> siècle. Ces relations, assez rares pendant le XVII<sup>e</sup> siècle, devinrent très actives et rien moins que cordiales, aussitôt que le roi Frédéric-Guillaume fut reconnu seigneur de Herstal comme héritier des princes de Nassau. Ce monarque, connu pour sa passion pour les soldats géants, se préoccupait avant tout de doter la Prusse d'une armée formidable et de la libérer le plus possible des industries étrangères. A peine installé dans notre pays, il établit un bureau de recrutement de soldats où vinrent s'engager non seulement des Liégeois, mais encore des Français, des Italiens, des Suisses et même des Tyroliens. Les recruteurs ne se faisaient pas scrupule de violer les lois et les mandements édictés par le prince-évêque au sujet de l'enrôlement de ses sujets dans les armées étrangères. Ce dernier ne cessa de protester et le conflit ne se termina qu'en 1744, lorsque Herstal rentra dans le territoire de la principauté. Ce sont les mêmes recruteurs qui étaient chargés d'embaucher les armuriers liégeois pour la fabrique d'armes de Postdam. Mais, chose étonnante, le gouvernement de Liège ne s'inquiéta guère de cette émigration qui pouvait devenir si fatale au monopole de la fabrication des armes qui lui était reconnu, et elle ne mit aucun obstacle au départ des quelques centaines d'ouvriers qui transportaient chez le meilleur client du pays les secrets d'une industrie éminemment nationale.

4. Baron J. DE CHESTRET DE HANEFPE, *La maison de Jean du Chesne,*

(1) Nous renvoyons à ce sujet les lecteurs à l'étude sur les béguinages parue dans WALLONIA, tome XI (1903), p. 34 à 53.

ou le mobilier d'un chanoine de Saint-Lambert au XI<sup>e</sup> siècle (p. 117 à 130). Rien n'est plus suggestif que la lecture de ces anciens répertoires de mobilier qu'on trouve souvent annexés aux testaments. Ils évoquent à nos yeux le milieu familial où vivaient nos ancêtres et nous font pour ainsi dire pénétrer jusque dans l'intimité de leur existence. L'étude de M. le baron de Chestret mérite une mention spéciale : C'est d'abord le plus ancien répertoire conservé dans l'intéressante collection des testaments des chanoines de Saint-Lambert. Ensuite, le testateur dont les meubles furent inventoriés, fut un des hommes les plus influents de son temps et joua un rôle prépondérant dans cette néfaste période de la fin du XV<sup>e</sup> siècle à Liège. Ce répertoire enfin, traduit et commenté avec ce minutieux souci de l'exactitude et de l'extrême précision qui distinguent tous les travaux de l'auteur, révélera au lecteur maint vocable curieux et oublié de notre vieux langage.

5. TH. GOBERT, *Un antique nom topographique de Liège* (p. 141 à 151). La note de M. Gobert termine dignement et joyeusement la série des beaux travaux de ce fascicule de l'Institut archéologique. *Merchoul* est le nom d'une partie du vieux quartier de la Madeleine, oublié des générations d'aujourd'hui, mais familier à nos ancêtres. Ce nom, d'une origine très ancienne, avait intrigué bien des chercheurs. Depuis Jean d'Outremeuse bien des explications ont été hasardées, les unes très doctes, d'autres tout à fait fantaisistes. Le sagace auteur des *Rues de Liège* nous en découvre l'origine toute rabelaisienne, bien dans la note de la rude franchise et de la gaillardise de l'esprit wallon.

6. L. RENARD, *Exploration d'un cimetière franc à Latinne* (p. 154 à 162). Rapports sur les fouilles faites dans neuf tombes de guerriers francs du V<sup>e</sup> au VI<sup>e</sup> siècle, qui n'ont mis à jour aucune antiquité d'un intérêt exceptionnel.

Em. Fairois.

ooo

**La Révolution belge et les Hollandais.** — Au moment où nos flamingants ne perdent aucune occasion de critiquer et de déplorer la Révolution de 1830, il n'est pas sans intérêt de connaître l'opinion que professent sur celle-ci les classes éclairées de Hollande. Nous la trouverons exprimée dans l'ouvrage récent d'un historien néerlandais, M. le Dr H.-T. COLENBRANDER (*De Belgische omwenteling*, La Haye, M. Nyhoff, 1905, in-8°, 211 p.).

D'après ce savant, dont l'autorité est fermement établie dans son pays, la Révolution de 1830 ne fut pas un accident dû au hasard, mais le résultat inévitable de causes profondes. Dès le XV<sup>e</sup> siècle, les nationalités belge et hollandaise se différencient par des caractères bien distincts. La crise politique et religieuse du XVI<sup>e</sup> siècle et le triomphe du Calvinisme dans le Nord ne firent qu'accentuer ces différences. En 1789, le rêve d'une république des XVII provinces, qu'imaginèrent chez nous des esprits chimériques et qu'il est piquant de voir renaître sous une forme nouvelle en ce moment,

ce rêve devait échouer lamentablement. La réunion des deux pays, œuvre du Congrès de Vienne, ne pouvait non plus avoir qu'une existence précaire. Abstraction faite des fautes indéniables de Guillaume, le lien qui unissait les deux nations devait se rompre tôt ou tard.

La Révolution belge qui nous a donné l'indépendance n'a pas besoin, à nos yeux, d'une justification. S'il en fallait une, c'est dans l'ouvrage de ce Hollandais, impartial et sincère, qu'on irait la chercher. Gr.

### LETTRES WALLONNES

L'année qui se meurt, c'est dans l'ordre, voit éclore les Almanachs pour l'année naissante....

A côté des anciens, que le cultivateur consulte gravement pendant les soirs d'hiver, au coin de lâtre, tels le *Grand Double* et *Mathieu Laensbergh* de glorieuse mémoire, s'avancent depuis quelques années d'autres opuscules de l'espèce, où la note fantaisiste s'allie aux renseignements astronomiques, agricoles ou commerciaux. Nous notons entre autres l'*Armanak des Quate Mathy* (1) publié par notre délicieux poète Joseph VRINDTS. C'est un joli petit recueil d'une centaine de pages où, à côté des données générales du calendrier, une large part est taillée à la poésie : Noblesse oblige... Nous y trouvons des choses tendres, émues, touchantes, comme sait en écrire le doux poète de la *Tchanson del Muise*. M. VRINDTS nous donne et ce n'est pas le chapitre le moins intéressant de son volume, toute une série d'anciennes chansons qui firent, il y a quelque soixante ans, les délices de nos pères. Il se dégage de ces pages vénérables, exhumées de l'oubli, une troublante saveur d'archaïsme.

A noter, pour les amateurs de choses drôles, quelques prédictions amusantes pour 1906 et une collection de remèdes cocasses.

Nul doute que l'*Armanak des Quate Mathy*, n'obtienne cette année le succès dont il est coutumier.

Dans le même ordre, nous arrive l'*Armanak da Tchanchet* publié par M. Jean BURY (2), le fécond auteur que l'on connaît. Ainsi que l'annonce un sommaire obligeant, la petite brochure contient des *Prédictions sérieuses*, des *Tchansons po tchoiler*, des *Poeséyes po vivre*, des *Monologues po dire*, fins naturelles de tout monologue du reste, des *Romances po chanter* et des *Raksègn'mints so tot*.

De sorte que les plus exigeants, voire les plus grincheux, doivent trouver là matière largement satisfaisante.

L'opuscule se complète par les indications habituelles sur les saisons, les foires et marchés etc. Nous souhaitons au petit livre de M. BURY, tout le succès auquel il a incontestablement droit.

(1) *L'Armanak des Quate Mathy*, fr. 0-15. — Imp. Wasseige, rue Féronstrées, Liège.

(2) *L'Armanak da Tchanchet*, fr. 0-20. — Libr. J. Bury, rue St-Gilles, Liège.

# WALLONIA

ARCHIVES WALLONNES

D'AUTREFOIS, DE NAGUÈRE & D'AUJOURD'HUI

RECUEIL MENSUEL FONDÉ PAR

O. COLSON, Jos. DEFRECHEUX et G. WILLAME

ET DIRIGÉ PAR

OSCAR COLSON

XIV

1906

LIÈGE

BUREAUX : 10, RUE HENKART

LIÈGE

IMPRIMERIE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE, M. THONE  
Rue de la Commune, 11 (Près St-Denis). — Téléphone 1814

1906